

Arrêté N° CAI_2511-02_elec
portant recevabilité des candidatures pour les
élections de renouvellement de certains collèges aux
Conseils d'administration, académique et des pôles
Humanités, Sociétés, Santé et Sciences et
Technologie de Nantes Université

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles D. 719-1 à D. 719-40 ;

VU le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

VU le décret n°2024-1038 du 6 novembre 2024, et notamment son article 32 ;

VU la délibération CNIL n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation de ses statuts ;

VU l'arrêté n°CAI_2511-01_elec portant organisation des élections de renouvellement des collèges usagers aux Conseils d'administration, académique et des pôles Humanités, Sociétés, Santé et Sciences et Technologie de Nantes Université ;

VU la délibération n°20211216-02 du 16 décembre 2021 portant élection de Carine BERNAULT en tant que présidente de Nantes Université ;

VU la délibération n°CA_221125-03 du 25 novembre 2022 portant règlement intérieur du pôle Humanités ;

VU la délibération n°CA_221125-04 du 25 novembre 2022 portant règlement intérieur du pôle Sociétés ;

VU la délibération n°CA_221125-05 du 25 novembre 2022 portant règlement intérieur du pôle Santé ;

VU la délibération n°CA_221125-06 du 25 novembre 2022 portant règlement intérieur du pôle Sciences et Technologies ;

VU la délibération n°CA_231124-09 du 24 novembre 2023 portant règlement intérieur d'application des statuts de Nantes Université ;

VU la décision cadre portant modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins institués pour l'élection des représentants des personnels et des étudiants aux conseils de l'Université de Nantes du 20 mai 2021 ;

VU l'avis favorable du comité électoral consultatif émis le 17 novembre 2025 ;

LA PRESIDENTE,

ARRETE

ARTICLE N°1 : OBJET DE L'ARRETE

Le présent arrêté porte recevabilité des candidatures reçues dans le cadre des élections de renouvellement de certains collèges aux Conseils d'administration, académique et des pôles Humanités, Sociétés, Santé et Sciences et Technologie de Nantes Université.

ARTICLE N°2 : ORDRE D’AFFICHAGE DES LISTES

Les listes candidates sont présentées dans l'ordre résultant d'un tirage au sort par collège et par scrutin.

N° de scrutin	Conseil	Collège	Nombre de siège à pourvoir	Nom des listes candidates
scrutin n°1	Conseil d'administration	USAGERS	5 titulaires + 5 suppléants	1. Union Pirate, contre la précarité et l'extrême droite : Antifasciste, solidaire, écolo & féministe 2. BOUGE TON CAMPUS avec InterAsso Nantes et tes associations étudiantes 3. UNI: contre les blocages pour ta réussite !

				4. Solidaires Étudiant-e-s syndicat de luttes contre la précarité et l'extrême droite ! 5. La Cocarde Étudiante, l'Alternative patriote
scrutin n°2	Conseil académique : Circonscription composantes hors pôle et services universitaires	USAGERS	1 titulaire + 1 suppléant	1. BOUGE TON CAMPUS avec InterAsso Nantes et tes associations étudiantes 2. Union Syndicale : Union Pirate et Solidaires Étudiant-e-s
scrutin n°3	Conseil académique : Circonscription Etablissements-composantes	USAGERS	1 titulaire + 1 suppléant	1. Solidaires Étudiant-e-s syndicat de luttes contre la précarité et l'extrême droite ! 2. Amélie Brunel
scrutin n°4	Conseil académique : Circonscription HUMANITES	USAGERS	4 titulaires + 4 suppléants	1. Solidaires Étudiant-e-s syndicat de luttes contre la précarité et l'extrême droite ! 2. Union Pirate, contre la précarité et l'extrême droite : Antifasciste, solidaire, écolo & féministe
scrutin n°5	Conseil académique : Circonscription SOCIETES	USAGERS	4 titulaires + 4 suppléants	1. Union Pirate, contre la précarité et l'extrême

				droite : Antifasciste, solidaire, écolo & féministe 2. BOUGE TON CAMPUS avec InterAsso Nantes et tes associations étudiantes 3. Solidaires Étudiant-e-s syndicat de luttres contre la précarité et l'extrême droite ! 4. UNI: contre les blocages pour ta réussite !
scrutin n°6	Conseil académique : Circonscription SANTE	USAGERS	4 titulaires + 4 suppléants	1. Union Syndicale Santé : Contre les violences sexistes et sexuelles, pour plus de moyens et de respect pour les soignant·es 2. BOUGE TON CAMPUS avec InterAsso Nantes et tes associations étudiantes
scrutin n°7	Conseil académique : Circonscription SCIENCES et TECHNOLOGIE	USAGERS	4 titulaires + 4 suppléants	1. BOUGE TON CAMPUS avec InterAsso Nantes et tes associations étudiantes 2. Union Pirate, contre la précarité et l'extrême droite : Antifasciste,

				solidaire, écolo & féministe 3. Solidaires Étudiant-e-s syndicat de luttes contre la précarité et l'extrême droite !
scrutin n°8	Conseil de pôle HUMANITES	USAGERS	4 titulaires + 4 suppléants	1. Union Syndicale : Union Pirate & Solidaires Étudiant-e-s
scrutin n°9	Conseil de pôle SOCIETES	USAGERS	4 titulaires + 4 suppléants	1. BOUGE TON CAMPUS avec InterAsso Nantes et tes associations étudiantes 2. Union Syndicale : Union Pirate et Solidaires Étudiant-e-s 3. UNI: contre les blocages pour ta réussite !
scrutin n°10	Conseil de pôle SANTE	USAGERS	5 titulaires + 5 suppléants	1. Union Syndicale Santé : Contre les violences sexistes et sexuelles, pour plus de moyens et de respect pour les soignant-es 2. BOUGE TON CAMPUS avec InterAsso Nantes et tes associations étudiantes
scrutin n°11	Conseil de pôle SCIENCES et TECHNOLOGIE	USAGERS	4 titulaires + 4 suppléants	1. Union Syndicale : Union Pirate et Solidaires Étudiant-e-s 2. BOUGE TON CAMPUS avec

				InterAsso Nantes et tes associations étudiantes
--	--	--	--	--

ARTICLE N°3 : CANDIDATURES RECEVABLES

Sont déclarées recevables les listes ci-dessous :

Pour l'élection des représentants des :	USAGERS
Instance :	1-Conseil d'administration
Nombre de sièges à pourvoir :	5 titulaires + 5 suppléants
Nom de la liste :	Union Pirate, contre la précarité et l'extrême droite : Antifasciste, solidaire, écolo & féministe
Délégué de la liste :	Théophile POUILLOT
Nombre de candidats sur la liste :	7
La liste comporte les candidatures de :	1) Théophile POUILLOT 2) Malou SALAÛN—BLECON 3) Tristan NEVEUX 4) Elia DRAI 5) Dorian SEMONSUT 6) Margot LAMBIN 7) Eliott MORISSET

Pour l'élection des représentants des :	USAGERS
Instance :	1-Conseil d'administration
Nombre de sièges à pourvoir :	5 titulaires + 5 suppléants
Nom de la liste :	BOUGE TON CAMPUS avec InterAsso Nantes et tes associations étudiantes
Délégué de la liste :	Léandre BRISSET
Nombre de candidats sur la liste :	10
La liste comporte les candidatures de :	1) Bérénice OGER 2) Matis PEAUDEAU 3) Emilie ROTROU 4) Léandre BRISSET 5) Nihed CHRIETTE 6) Alexy CAILLAUD 7) Anaëlle DEUDE 8) Ewan GICQUEL 9) Mélodie COLLON 10) Nils FOIX COLONIER

Pour l'élection des représentants des :	USAGERS
Instance :	1-Conseil d'administration
Nombre de sièges à pourvoir :	5 titulaires + 5 suppléants
Nom de la liste :	UNI: contre les blocages pour ta réussite !
Délégué de la liste :	Agathe SCARPA

Nombre de candidats sur la liste :	8
La liste comporte les candidatures de :	1) Agathe SCARPA 2) Max RIVET 3) Alexane MOREAU 4) Gabriel BELENFANT 5) Alice TASSO 6) Hamza EL BAHRI 7) Emma LEBLAY 8) Ewen HENAFF

Pour l'élection des représentants des :	USAGERS
Instance :	1-Conseil d'administration
Nombre de sièges à pourvoir :	5 titulaires + 5 suppléants
Nom de la liste :	Solidaires Étudiant-e-s syndicat de lutttes contre la précarité et l'extrême droite !
Délégué de la liste :	Armél CLOAREC
Nombre de candidats sur la liste :	10
La liste comporte les candidatures de :	1) Armél CLOAREC 2) Myrtille GERMAIN 3) Matis BESTEL 4) Angélique ROSSETTO 5) Ambroise POSTEC 6) Apolline HIS 7) Clément LEMETTE 8) Solveig VOUREC'H-BEN SALEM 9) Eloi PICHOT 10) Léa CORTET, CORTET-FAUGERAS

Pour l'élection des représentants des :	USAGERS
Instance :	1-Conseil d'administration
Nombre de sièges à pourvoir :	5 titulaires + 5 suppléants
Nom de la liste :	La Cocarde Étudiante, l'Alternative patriote
Délégué de la liste :	Louane LEJEMBLE
Nombre de candidats sur la liste :	5
La liste comporte les candidatures de :	1) Tom MIGOT 2) Krystale PERICARD 3) Raphaël CHAILLOU 4) Louane LEJEMBLE 5) Maximilien De LAMBILLY

Pour l'élection des représentants des :	USAGERS
Instance :	2-Conseil académique : Circonscription composantes hors pôle et services universitaires
Nombre de sièges à pourvoir :	1 titulaire + 1 suppléant
Nom de la liste :	BOUGE TON CAMPUS avec InterAsso Nantes et tes associations étudiantes
Délégué de la liste :	Jelena GERVAIS

Nombre de candidats sur la liste :	2
La liste comporte les candidatures de :	1) Jelena GERVAIS 2) Tanguy PAILLOU

Pour l'élection des représentants des :	USAGERS
Instance :	2-Conseil académique : Circonscription composantes hors pôle et services universitaires
Nombre de sièges à pourvoir :	1 titulaire + 1 suppléant
Nom de la liste :	Union Syndicale : Union Pirate et Solidaires Étudiant-e-s
Délégué de la liste :	Agathe JOYEUX
Nombre de candidats sur la liste :	1
La liste comporte les candidatures de :	1) Agathe JOYEUX

Pour l'élection des représentants des :	USAGERS
Instance :	3-Conseil académique : Circonscription établissements-composantes
Nombre de sièges à pourvoir :	1 titulaire + 1 suppléant
Nom de la liste :	Solidaires Étudiant-e-s syndicat de luttes contre la précarité et l'extrême droite !
Délégué de la liste :	Eloi PICHOT
Nombre de candidats sur la liste :	2
La liste comporte les candidatures de :	1) Eloi PICHOT 2) Line BRUNEAU

Pour l'élection des représentants des :	USAGERS
Instance :	3-Conseil académique : Circonscription établissements-composantes
Nombre de sièges à pourvoir :	1 titulaire + 1 suppléant
Nom de la liste :	Amélie BRUNEL
Délégué de la liste :	Amélie BRUNEL
Nombre de candidats sur la liste :	1
La liste comporte les candidatures de :	1) Amélie BRUNEL

Pour l'élection des représentants des :	USAGERS
Instance :	4-Conseil académique : Circonscription HUMANITES
Nombre de sièges à pourvoir :	4 titulaires + 4 suppléants
Nom de la liste :	Solidaires Étudiant-e-s syndicat de luttes contre la précarité et l'extrême droite !
Délégué de la liste :	Céline JACOB
Nombre de candidats sur la liste :	6
La liste comporte les candidatures de :	1) Céline JACOB 2) Charly DEFOND 3) Thais LAMBERT 4) Antonin MONCELET

	5) Ariane SPINOSA 6) Mel Lior BISCAYLEUX
--	---

Pour l'élection des représentants des :	USAGERS
Instance :	4-Conseil académique : Circonscription HUMANITES
Nombre de sièges à pourvoir :	4 titulaires + 4 suppléants
Nom de la liste :	Union Pirate, contre la précarité et l'extrême droite : Antifasciste, solidaire, écolo & féministe
Délégué de la liste :	Eloïse TROGER BOUSSEAU
Nombre de candidats sur la liste :	6
La liste comporte les candidatures de :	1) Eloïse TROGER BOUSSEAU 2) Vicente BREGARD 3) Maëlle LALOUX VATINET 4) Théo CREMADES 5) Valisoa BUJARD 6) Evan BARROCA--PACCARD

Pour l'élection des représentants des :	USAGERS
Instance :	5-Conseil académique : Circonscription SOCIETES
Nombre de sièges à pourvoir :	4 titulaires + 4 suppléants
Nom de la liste :	Union Pirate, contre la précarité et l'extrême droite : Antifasciste, solidaire, écolo & féministe
Délégué de la liste :	Anatole ESNEAULT
Nombre de candidats sur la liste :	7
La liste comporte les candidatures de :	1) Anatole ESNEAULT 2) Camille IDELON-RITON 3) Félix MARICHAL 4) Jeanne MARTIN 5) Mathieu FERAND 6) Joséphine BONNIN 7) Marceau FABRE

Pour l'élection des représentants des :	USAGERS
Instance :	5-Conseil académique : Circonscription SOCIETES
Nombre de sièges à pourvoir :	4 titulaires + 4 suppléants
Nom de la liste :	BOUGE TON CAMPUS avec InterAsso Nantes et tes associations étudiantes
Délégué de la liste :	Ewan GICQUEL
Nombre de candidats sur la liste :	8
La liste comporte les candidatures de :	1) Ewan GICQUEL 2) Manon DANILO 3) Malek EL TOUKHI 4) Adeline RELET 5) Alexis CHAUVIN 6) Lysandre BUISSON 7) Romain BENETEAU

	8) Maëlys LEBAUD
--	-------------------------

Pour l'élection des représentants des :	USAGERS
Instance :	5-Conseil académique : Circonscription SOCIETES
Nombre de sièges à pourvoir :	4 titulaires + 4 suppléants
Nom de la liste :	Solidaires Étudiant-e-s syndicat de luttes contre la précarité et l'extrême droite !
Délégué de la liste :	Apolline HIS
Nombre de candidats sur la liste :	4
La liste comporte les candidatures de :	1) Apolline HIS 2) Mathis ROUSSEAU 3) Maya DAVIEAU-WOLEK 4) Ferdinand LE BECHEC

Pour l'élection des représentants des :	USAGERS
Instance :	5-Conseil académique : Circonscription SOCIETES
Nombre de sièges à pourvoir :	4 titulaires + 4 suppléants
Nom de la liste :	UNI: contre les blocages pour ta réussite !
Délégué de la liste :	Max RIVET
Nombre de candidats sur la liste :	5
La liste comporte les candidatures de :	1) Paul FIRMIN 2) Sofia LE SCAO 3) Max RIVET 4) Alice TASSO 5) Enzo CHIRON

Pour l'élection des représentants des :	USAGERS
Instance :	6-Conseil académique : Circonscription SANTE
Nombre de sièges à pourvoir :	4 titulaires + 4 suppléants
Nom de la liste :	Union Syndicale Santé : Contre les violences sexistes et sexuelles, pour plus de moyens et de respect pour les soignant·es
Délégué de la liste :	Thomas MALECOT MASSE
Nombre de candidats sur la liste :	6
La liste comporte les candidatures de :	1) Soën NIORT 2) Marie DUONG DUC 3) Abdel Aziz OUABI 4) Alice CLEMENT 5) Thomas MALECOT MASSE 6) Solveig VOUREC'H-BEN SALEM

Pour l'élection des représentants des :	USAGERS
Instance :	6-Conseil académique : Circonscription SANTE
Nombre de sièges à pourvoir :	4 titulaires + 4 suppléants

Nom de la liste :	BOUGE TON CAMPUS avec InterAsso Nantes et tes associations étudiantes
Délégué de la liste :	Mériadec LEVESQUE
Nombre de candidats sur la liste :	8
La liste comporte les candidatures de :	1) Maëlyss CHAILLOU 2) Mériadec LEVESQUE 3) Cylia CHARRIER 4) Elouan TRONCHON 5) Salomé QUESNEL 6) Lucas CHAUVEL 7) Inès HERAULT 8) Baptiste PANHELLEUX

Pour l'élection des représentants des :	USAGERS
Instance :	7-Conseil académique : Circonscription SCIENCES et TECHNOLOGIE
Nombre de sièges à pourvoir :	4 titulaires + 4 suppléants
Nom de la liste :	BOUGE TON CAMPUS avec InterAsso Nantes et tes associations étudiantes
Délégué de la liste :	Luis BODIER
Nombre de candidats sur la liste :	8
La liste comporte les candidatures de :	1) Luis BODIER 2) Livie LANDEC 3) Thomas AVERTY 4) Louna LEMORDANT 5) Mattéo TOUZOT 6) Jade BOURDEL 7) André QUINTIN 8) Alice COHEN

Pour l'élection des représentants des :	USAGERS
Instance :	7-Conseil académique : Circonscription SCIENCES et TECHNOLOGIE
Nombre de sièges à pourvoir :	4 titulaires + 4 suppléants
Nom de la liste :	Union Pirate, contre la précarité et l'extrême droite : Antifasciste, solidaire, écolo & féministe
Délégué de la liste :	Erwan MOGA
Nombre de candidats sur la liste :	6
La liste comporte les candidatures de :	1) Erwan MOGA 2) Zoanyss TENCHON 3) Iris AVRILLIER 4) Gabriel CADEAU--FLAUJAT 5) Hanaë VANDANJON 6) Enzo PASQUEREAU

Pour l'élection des représentants des :	USAGERS
Instance :	7-Conseil académique : Circonscription SCIENCES et TECHNOLOGIE
Nombre de sièges à pourvoir :	4 titulaires + 4 suppléants
Nom de la liste :	Solidaires Étudiant-e-s syndicat de luttres contre la précarité et l'extrême droite !
Délégué de la liste :	Angélique ROSSETTO
Nombre de candidats sur la liste :	6
La liste comporte les candidatures de :	1) Angélique ROSSETTO 2) Matis BESTEL 3) Léa CORTET, CORTET-FAUGERAS 4) Sully MAK 5) Paula BURBAN 6) Armel CLOAREC

Pour l'élection des représentants des :	USAGERS
Instance :	8-Conseil de pôle : HUMANITES
Nombre de sièges à pourvoir :	4 titulaires + 4 suppléants
Nom de la liste :	Union Syndicale : Union Pirate & Solidaires Étudiant-e-s
Délégué de la liste :	Malou SALAÛN--BLECON
Nombre de candidats sur la liste :	8
La liste comporte les candidatures de :	1) Malou SALAÛN--BLECON 2) Vicente BREGARD 3) Maëlle LALOUX VATINET 4) Théo CREMADES 5) Eloïse TROGER BOUSSEAU 6) Evan LE DU 7) Margot LAMBIN 8) Tristan NEVEUX

Pour l'élection des représentants des :	USAGERS
Instance :	9-Conseil de pôle : SOCIETES
Nombre de sièges à pourvoir :	4 titulaires + 4 suppléants
Nom de la liste :	BOUGE TON CAMPUS avec InterAsso Nantes et tes associations étudiantes
Délégué de la liste :	Lysandre BUISSON
Nombre de candidats sur la liste :	8
La liste comporte les candidatures de :	1) Laura CHARIER 2) Nolan BILLAUD 3) Lysandre BUISSON 4) Alexis BOURRIAU 5) Cassandra VANDERMAESEN 6) Kévin GRELET 7) Adeline RELET 8) Matis PEAUDEAU

Pour l'élection des représentants des :	USAGERS
Instance :	9-Conseil de pôle : SOCIETES
Nombre de sièges à pourvoir :	4 titulaires + 4 suppléants
Nom de la liste :	Union Syndicale : Union Pirate et Solidaires Étudiant-e-s
Délégué de la liste :	Théophile POUILLOT
Nombre de candidats sur la liste :	7
La liste comporte les candidatures de :	1) Théophile POUILLOT 2) Apolline HIS 3) Anatole ESNEAULT 4) Jeanne MARTIN 5) Félix MARICHAL 6) Joséphine BONNIN 7) Marceau FABRE

Pour l'élection des représentants des :	USAGERS
Instance :	9-Conseil de pôle : SOCIETES
Nombre de sièges à pourvoir :	4 titulaires + 4 suppléants
Nom de la liste :	UNI: contre les blocages pour ta réussite !
Délégué de la liste :	Max RIVET
Nombre de candidats sur la liste :	4
La liste comporte les candidatures de :	1) Max RIVET 2) Alice TASSO 3) Enzo CHIRON 4) Sofia LE SCAO

Pour l'élection des représentants des :	USAGERS
Instance :	10-Conseil de pôle : SANTE
Nombre de sièges à pourvoir :	5 titulaires + 5 suppléants
Nom de la liste :	Union Syndicale Santé : Contre les violences sexistes et sexuelles, pour plus de moyens et de respect pour les soignant·es
Délégué de la liste :	Soën NIORT
Nombre de candidats sur la liste :	6
La liste comporte les candidatures de :	1) Soën NIORT 2) Marie DUONG DUC 3) Abdel Aziz OUABI 4) Alice CLEMENT 5) Thomas MALECOT MASSE 6) Solveig VOUREC'H-BEN SALEM

Pour l'élection des représentants des :	USAGERS
Instance :	10-Conseil de pôle : SANTE
Nombre de sièges à pourvoir :	5 titulaires + 5 suppléants

Nom de la liste :	BOUGE TON CAMPUS avec InterAsso Nantes et tes associations étudiantes
Délégué de la liste :	Anaëlle DEUDE
Nombre de candidats sur la liste :	10
La liste comporte les candidatures de :	1) Maël BULTEAU 2) Anaëlle DEUDE 3) Ethan DANTO 4) Lylou XEMARD 5) Jules VALLEE 6) Sarah PERIDY 7) Elouan TRONCHON 8) Ambre JAULIN 9) Ahd MAHFOUD 10) Lola LABALUE

Pour l'élection des représentants des :	USAGERS
Instance :	11-Conseil de pôle : SCIENCES et TECHNOLOGIE
Nombre de sièges à pourvoir :	4 titulaires + 4 suppléants
Nom de la liste :	Union Syndicale : Union Pirate et Solidaires Étudiant-e-s
Délégué de la liste :	Armel CLOAREC
Nombre de candidats sur la liste :	8
La liste comporte les candidatures de :	1) Armel CLOAREC 2) Erwan MOGA 3) Zoanyss TENCHON 4) Iris AVRILLIER 5) Gabriel CADEAU--FLAUJAT 6) Angélique ROSSETTO 7) Eliott MORISSET 8) Radotefisoa Asrielà NY HAVANA

Pour l'élection des représentants des :	USAGERS
Instance :	11-Conseil de pôle : SCIENCES et TECHNOLOGIE
Nombre de sièges à pourvoir :	4 titulaires + 4 suppléants
Nom de la liste :	BOUGE TON CAMPUS avec InterAsso Nantes et tes associations étudiantes
Délégué de la liste :	Henri COSSAIS
Nombre de candidats sur la liste :	8
La liste comporte les candidatures de :	1) André QUINTIN 2) Naomi CADO 3) Henri COSSAIS 4) Karelle RISO-LEVI 5) Justin PAYEUR 6) Floriana VAMPOUILLE 7) Thomas AVERTY 8) Agathe WEENS

ARTICLE N°4 : AJOUT SUR LES LISTES ELECTORALES

DISPOSITIONS GENERALES : ELECTEURS INSCRITS D'OFFICE SUR LES LISTES ELECTORALES

Toute personne remplissant les conditions pour être électeur, y compris le cas échéant celle d'en avoir fait la demande dans les conditions définies ci-dessous, qui constaterait que son nom ne figure pas sur une liste électorale du collège et de la circonscription dont il relève, peut demander à la Présidente de Nantes Université de faire procéder à son inscription, **au plus tard la veille du scellement de l'urne, soit au plus tard le dimanche 23 novembre 2025 à 23h59 (heure de Paris)**. En l'absence de demande effectuée au plus tard la veille du scellement de l'urne, elle ne peut plus contester son absence d'inscription sur la liste électorale.

Le formulaire de demande de rectification devra être renseigné sur la plateforme de vote de la société LegaVote jusqu'au dimanche 23 novembre 2025 à 23h59 (heure de Paris), terme de rigueur, soit avant la date de scellement des urnes, à l'adresse suivante : <https://univ-nantes.legavote.fr/subscriptions>. Aucune inscription sur les listes électorales ne sera possible après cette date, et donc il n'y aura aucune inscription la veille et les jours du scrutin.

DISPOSITIONS PARTICULIERES : ELECTEURS INSCRITS SUR LES LISTES ELECTORALES A LEUR DEMANDE

Sont inscrits sur les listes électorales, sous réserve qu'ils en effectuent la demande au plus tard cinq jours francs avant la date de l'élection, les auditeurs, sous réserve qu'ils soient régulièrement inscrits à ce titre et qu'ils suivent les mêmes formations que les étudiants.

Le formulaire de demande d'inscription devra être renseigné sur la plateforme de vote de la société LegaVote, au plus tard le mercredi 19 novembre 2025 à 12h00 (heure de Paris), terme de rigueur, à l'adresse suivante : <https://univ-nantes.legavote.fr/subscriptions>.

En cas de demande de rectification réalisée dans les conditions susmentionnées et non prise en compte, il pourra être demandé à la Présidente de Nantes Université de faire procéder à cette rectification en renseignant le formulaire dédié sur la plateforme de vote de la société LegaVote, au plus tard le dimanche 23 novembre 2025 à 23h59 (heure de Paris), soit la veille du scellement des urnes, à l'adresse suivante : <https://univ-nantes.legavote.fr/subscriptions>.

Aucune inscription sur les listes électorales ne sera possible après cette date, et donc il n'y aura aucune inscription la veille et les jours du scrutin.

ARTICLE N°5 : BUREAU DE VOTE CENTRALISATEUR

Chaque scrutin donne lieu à la constitution d'un bureau de vote électronique.

Un bureau de vote centralisateur étant mis en place, il se substitue aux bureaux de vote prévus pour chaque scrutin. Sa composition est la suivante :

Président	Secrétaire	Assesseurs
Boris ROMAN-DUBREUCQ Directeur général adjoint des services environnement social et institutionnel	Julia OLLIVEAU Directrice de la cellule des affaires institutionnelles	Théophile POUILLOT Léandre BRISSET Agathe SCARPA Louane LEJEMBLE Jelena GERVAIS Agathe JOYEUX Eloi PICHOT Amélie BRUNEL Céline JACOB Eloïse TROGER BOUSSEAU Anatole ESNEAULT Ewan GICQUEL Apolline HIS

		Max RIVET Thomas MALECOT MASSE Mériadec LEVESQUE Luis BODIER Erwan MOGA Angélique ROSSETTO Malou SALAÛN--BLECON Lysandre BUISSON Soën NIORT Anaëlle DEUDE Armel CLOAREC Henri COSSAIS
--	--	--

Compétences :

1° Avant le début du scrutin, le bureau de vote électronique procède à l'établissement et à la répartition des clefs de chiffrement, vérifie que les composantes du système de vote électronique ayant fait l'objet d'une expertise n'ont pas été modifiées et s'assure que les tests prévus ont été effectués, vérifie que l'urne électronique est vide, scellée et chiffrée et procède au scellement du système de vote électronique, de la liste des candidats, de la liste des électeurs, des heures d'ouverture et de fermeture du scrutin ainsi que du système de dépouillement (II de l'article 11 du décret du 26 mai 2011) ;

2° En cas d'altération des données résultant, notamment, d'une panne, d'une infection virale ou d'une attaque du système par un tiers, le bureau de vote électronique a compétence, après autorisation des représentants de l'administration chargés du contrôle du système de vote, pour prendre toute mesure d'information et de sauvegarde et pour décider la suspension, l'arrêt ou la reprise des opérations de vote électronique (III de l'article 4 du décret du 26 mai 2011) ;

3° Le bureau se prononce provisoirement sur les difficultés qui s'élèvent touchant les opérations électorales. Ses décisions sont motivées et doivent être inscrites au procès-verbal (article D. 719-29) ;

4° Le bureau de vote contrôle, avant le dépouillement, le scellement du système et que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique (I et II de l'article 14 du décret du 26 mai 2011) ;

5° Le président du bureau de vote prend la décision de clore le dépouillement (III de l'article 14 du décret du 26 mai 2011).

Un bureau de vote électronique centralisateur étant institué, il exerce seul les compétences prévues au III de l'article 4, au II de l'article 11 et à l'article 14 du décret du 26 mai 2011.

Les membres des bureaux de vote, y compris les délégués de liste, bénéficient d'une formation sur le système de vote électronique qui sera utilisé. Les documents de présentation y afférents leur sont communiqués. La formation est dispensée par le prestataire LegaVote.

ARTICLE N°6 : DATE DE SCELLEMENT DES URNES ET FORMATION DES MEMBRES DU BUREAU DE VOTE

Le scellement des urnes sera effectué le lundi 24 novembre 2025 à 16h. La formation des membres du bureau de vote sera organisée à la même date.

ARTICLE N°7 : CELLULE D'ASSISTANCE TECHNIQUE

La cellule d'assistance technique est composée comme suit :

Des personnels de la Direction générale adjointe environnement social et institutionnel :

- Boris ROMAN-DUBREUCQ

Des personnels de la cellule des affaires institutionnelles :

- Julia OLLIVEAU
- Elodie DENIS

Des personnels du prestataire LegaVote

- Hamza MHANNAOUI

La cellule d'assistance technique veille au bon fonctionnement et à la surveillance du système de vote électronique.

ARTICLE N°8 : SUPPORT AUX ELECTEURS

Les électeurs et électrices peuvent contacter le support en ligne de la société LegaVote à l'adresse <https://univ-nantes.legavote.fr/electeur/lost> ou appeler le numéro 04 28 29 19 09.

ARTICLE N°9 : MISE A DISPOSITION DES POSTES INFORMATIQUES

Les postes électroniques mis à disposition des électeurs et électrices sont répartis sur l'ensemble des sites de Nantes Université, comme suit :

ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE (25, 26 et 27 novembre 2025)				
N°	Lieu	Adresse (à ajouter)	Responsable(s)	Horaires d'ouverture
1	Pôle Humanités	<i>À proximité de l'accueil du bâtiment Tertre</i>	Erwan L'HELGOUALC'H	8h – 19h30
2	Pôle Sociétés	<i>Bâtiment Droit, Hall blanc, face à la porte de l'accueil</i>	Soizic GOURDEN	9h-17h
3	UFR Médecine	<i>1 rue Gaston Veil BP 53508, 44035 NANTES Accueil RDC bas</i>	Florence QUILLIOT	9h – 12h et 13h – 17h
4	UFR Pharmacie	<i>9 rue Bias ; 44035 NANTES Salle 146/Salle des Conseils</i>	Alexandre LEMAILLOT	9h – 13h et 14h – 17h
5	UFR STAPS	<i>25 bis boulevard Guy Mollet BP 72206, 44322 NANTES Salle de réunion RDC</i>	Sophie ANEX	9h – 17h
6	UFR Odontologie	<i>Place Alexis Ricordeau BP 84215, 44042 NANTES Décanat, 3^{ème} étage</i>	Christelle SIMON	9h – 12h30 et 13h30 – 16h
7	IUT SAINT-NAZAIRE	<i>58 rue Michel Ange, 44600 SAINT-NAZAIRE RDC Bâtiment 22, Bibliothèque universitaire Salle BU22-002.2 (box n°2)</i>	Anne-Marie BAPTISTA	8h30 - 19h
8	INSPE LE MANS	<i>11 boulevard Pythagore 72000 LE MANS Lieu : Plot F, Bureau F17</i>	Stéphanie PENISSON	9h – 17h

9	INSPE LAVAL	<i>3 rue Georges Charpak 53810 CHANGE Salle 110</i>	Stéphanie PENISSON	9h – 17h
10	INSPE ANGERS	<i>7 rue Dacier 49000 ANGERS 2^{ème} étage – B205</i>	Stéphanie PENISSON	9h – 17h
11	INSPE NANTES	<i>4 chemin Launay Violette 44000 NANTES Lieu : Salle 64</i>	Stéphanie PENISSON	9h – 17h
12	POLYTECH	<i>Rue Christian Pauc, 44306 NANTES Cedex 3 Bâtiment IHT, RDC, Salle A001</i>	Florence CABRESIN	8h - 17h
13	BEAUX-ARTS Site de Nantes	<i>2 allée Frida Kahlo - 44200 NANTES Hall RDC</i>	Soledad OTTONE	9h - 18h
14	BEAUX-ARTS Site de Saint- Nazaire	<i>4 rue des Frères Péreire 44600 Saint-Nazaire Salle des profs RDC</i>	Soledad OTTONE	9 -18 h
15	ECOLE CENTRALE	<i>1 rue de la Noë - 44321 NANTES Cedex 3 Salle C003</i>	Jean-Baptiste HEBRAUD	8h30 – 17h
16	Campus de la Roche sur Yon (IUT, INSPE, Centre universitaire départemental)	<i>221 rue Albert Caillet, 85000 La Roche sur Yon Bibliothèque universitaire – Bâtiment G</i>	Christophe NEVEU	8h30 – 19h
17	HALLE 6	<i>Halle 6 Ouest, 42 rue de la Tour d'Auvergne - 44200 NANTES Salle n° 106 - 1^{er} étage</i>	Edwige CHASSAGNEUX	9h - 12h30 et 13h30 - 16h
18	IUT NANTES (Fleuriaye)	<i>2 avenue du Professeur Jean Rouxel - BP 539 - 44475 CARQUEFOU, CDI</i>	Sandrine CUNY	9h - 17h

19	IUT NANTES (Joffre)	<i>3 rue du Maréchal Joffre - BP 34103 - 44041 NANTES cedex 1, CDI</i>	Sandrine CUNY	9h - 17h
20	IUT NANTES (Chateaubriant)	<i>Campus Chateaubriant - 6 B rue d'Ancenis - 44110 BUREAU D'ACCUEIL</i>	Sandrine CUNY	9h - 17h
21	UFR Sciences et Techniques	<i>Nantes Université 2 rue de la Houssinière BP 92208 44322 NANTES CEDEX 3 Bâtiment 1 Amphi A, rez-de- chaussée</i>	Julie RESCOURIO	8h - 17h
22	ENSA	<i>ENSA, 6 quai François Mitterrand, BP 16202 44262 NANTES cedex 2 Salle en face du service informatique - Bâtiment principal - étage 1B</i>	Florence LEROY	9h - 18h

ARTICLE N°10 : PROPAGANDE

Dans le cadre de la propagande électorale, tout message constitutif d'un abus de la liberté d'expression, tel que défini par la loi, et notamment à l'égard d'une liste concurrente, ne sera pas diffusé ou retiré des espaces d'affichage dédiés.

ARTICLE N°11 : RECOURS CONTRE LES ELECTIONS

La commission de contrôle des opérations électorales instituée dans chaque académie est saisie, au plus tard le 5^{ème} jour suivant la proclamation des résultats, de toutes les contestations présentées par les électeurs, par la Présidente de Nantes Université ou par la Rectrice sur la préparation et le déroulement des opérations de vote ainsi que sur la proclamation des résultats du scrutin. Elle siège auprès du tribunal administratif Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Île-Gloriette BP 24111 - 44041 Nantes Cedex

Elle doit statuer dans un délai de 15 jours.

Tout électeur ainsi que la Présidente de Nantes Université et la Rectrice ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le Tribunal Administratif de Nantes. Ce recours n'est valable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales. Le Tribunal Administratif doit être saisi au plus tard le 6^{ème} jour suivant la décision de la commission de contrôle des opérations électorales.

Le Tribunal Administratif statue dans un délai maximum de deux mois.

ARTICLE N°12 : AFFICHAGE

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de Nantes Université.

ARTICLE N°13 : ABROGATION DE DE L'ARRETE N° CAI_2511-01_ELEC

Le présent arrêté modifie et abroge toutes les dispositions contraires à l'arrêté N° CAI_2511-01_elec portant organisation des élections de renouvellement des collèges usagers aux Conseils d'administration, académique et des pôles Humanités, Sociétés, Santé et Sciences et Technologie de Nantes Université.

ARTICLE N°14 : PRISE D'EFFET

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission à la Rectrice de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelière des universités.

Il abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment concernant l'ajout sur les listes électorales.

ARTICLE N°15 : EXECUTION

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le

La Présidente de Nantes Université

Carine BERNAULT

Extrait transmis à la Rectrice de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelière des universités, le :

Affiché le :

Publié le :